

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS206

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 16 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de cet article qui vise à retirer l'ensemble des médicaments dérivés du sang de la contribution de l'assiette sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques.